EXPLOITER LA 5G… SANS SE SOUMETTRE À UNE « DICTATURE 5G »

Olivier CADIC
- Sénateur UC des Français établis hors de France
- Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées



Avec l'avènement de la 5G, les réseaux de téléphonie mobile vont conditionner, via les objets connectés, le fonctionnement de l'ensemble de notre économie mais aussi nos vies quotidiennes. L'exigence de continuité de ces réseaux devient hautement stratégique. Il est essentiel que les opérateurs télécoms utilisent des équipements sûrs et non susceptibles de subir des interruptions de services. Un tel risque ne peut être exclu lorsque les équipements proviennent d'une entreprise étrangère soumise aux lois de son pays et aux éventuelles pressions de ses gouvernants.

C'est pourquoi, afin d'encadrer cette technologie et de répondre à des exigences de cyber-sécurité nécessairement plus élevées, la loi du 1er août 2019 relative à l'exploitation des réseaux mobiles 5G a confié à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) le soin de délivrer aux opérateurs télécoms, sur la base d'une évaluation des risques et pour une durée limitée dans le temps, des autorisations destinées à utiliser des équipements pour constituer leurs réseaux.

« Afin de ne pas commettre une erreur éthique, la France et l'Union européenne doivent renoncer aux équipements 5G de Huawei tant que la Chine ne donnera pas des garanties explicites en matière de respect des droits de l'homme »

Avec Mickaël Vallet, co-rapporteur des crédits de l'ANSSI pour le projet de loi de finances 2021, nous avons dressé un bilan positif de l'application de cette loi. L'ANSSI a effectivement joué pleinement le rôle qui lui était dévolu en examinant 157 demandes d'autorisation en 2020 nécessaires pour les opérateurs d'importance vitale (OIV). Toutes les décisions de refus ou les décisions d'autorisation pour une durée inférieure à la durée maximale autorisée ont porté sur des équipements Huawei. En fait, il apparaît que l'objectif initial de la loi qui était de réduire les risques de sécurité et d'ingérence étrangère dans le développement de la technologie 5G, ait engendré une doctrine du « ni-ni » vis-à-vis de Huawei : ni l'interdire, ni l'autoriser.

Pour autant, la France doit aller plus loin. A l'instar du Royaume-Uni ou de la Suède, nous devrions purement et simplement interdire notre cyberespace à Huawei car il tente d'exploiter notre position ambiguë.

Après avoir ouvert un centre de recherche en plein cœur de Paris consacré à l'intelligence artificielle, Huawei envisage d'installer sa première usine de production hors de Chine en Alsace ! Comme le cabinet de recherche IPVM[1] l'a révélé début décembre, Huawei serait impliqué dans les crimes contre l'humanité perpétrés par le régime communiste chinois envers la communauté ouïghoure. Cela m'a amené à signer l'appel lancé par l'IPAC *(Inter-Parliamentary Alliance on China)* pour demander à la Cour pénale internationale d'accepter une enquête contre le génocide présumé contre les Ouïghours.

Le Gouvernement communiste chinois a créé un *cybermur* pour imposer un contrôle social à sa population, en combinant réseaux sociaux, caméras à reconnaissance faciale et intelligence artificielle. Il utilise les capacités de la 5G pour asseoir son régime totalitaire. C'est une véritable « dictature 5G ». Afin de ne pas commettre une erreur éthique, la France et l'Union européenne doivent renoncer aux équipements 5G de Huawei tant que la Chine ne donnera pas des garanties explicites en matière de respect des droits de l'homme, de la vie privée et de la sécurité des communications.

Il s'agit aussi d'une question stratégique et de souveraineté essentielle pour l'Union européenne. Il est indispensable de garantir l'existence d'une offre européenne en équipements 5G en favorisant les constructeurs Ericsson et Nokia, permettant une alternative crédible respectant les valeurs éthiques et démocratiques de l'Union européenne. ●

1. *https://ipvm.com/reports/huawei-megvii-uygur*

